

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	9	6

DATE DE LA CONVOCATION 31 décembre 2024
--

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 9 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le neuf janvier
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice
FOURDIN, Vice-Président.

Présents : Fabrice FOURDIN. BADOIL René, RULLIAT
Nathalie, BAZIN Elisabeth, JOANNIN Marie, RULLIAT Christian

Absents excusés : DURAND Pierre ; NELIAS Agnès, BLUM
Virginie

Secrétaire : BAZIN Elisabeth

D2025- 002 Objet : Répartition intercommunale des frais engagés pour l'animation « Ensemble pour Noël »

Pour les personnes isolées ou les familles modestes, les fêtes de fin d'année peuvent être des moments difficiles qui accentuent parfois leur solitude.

Les centres communaux d'action sociales de Brindas, Grézieu- la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorte, Thurins, Vaugneray, Yzeron ont décidé ensemble d'offrir à leurs administrés les plus modestes un moment de convivialité et de partage.

Ainsi, pour Noël 2024 et en accord avec l'ensemble des CCAS concernés, il a été proposé d'organiser le 18 décembre un spectacle de magie à la salle polyvalente de Vaugneray. La représentation était suivie d'un goûter offert.

Le coût du spectacle est de 1 390 € TTC.

Afin de faciliter l'organisation, les frais ont été avancés par le CCAS de Vaugneray.

Il est proposé au conseil d'administration de partager le montant de cette animation et de rembourser le CCAS de Vaugneray d'une quote-part du coût fixée à 1/8 soit 173,75 € (1 390 €/8).

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le devis de Yann SYLVER pour l'organisation d'un spectacle de Magie,

DECIDE de verser la somme de 173 ,75 € au CCAS de Vaugneray dans le cadre de l'animation « Ensemble pour Noël 2024 »

DIT que les crédits sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Fait et délibéré le 9 janvier 2025
La Présidente

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

Affichage liste des
de libérations :



Madame la Maire,
Agnès NELIAS